

Encore cette année, la Municipalité fera la distribution gratuite de plants pour le reboisement des rives. La journée de distribution sera le 12 juin chez Hortiko. Les personnes intéressées sont priées de donner leur nom au bureau municipal aux heures d'ouverture. 819-274-2364.

LIGUE DE BALLE DONNÉE

Tous ceux et celles qui désirent jouer à la balle donnée les lundis soirs, sont priés de s'inscrire auprès de Marielle ou au Marché Bruneau et frères avant le 3 mai 2010. Coût de l'inscription est de 5.00 \$ pour défrayer le coût des balles, payable à l'inscription. La ligue débutera le 10 mai 2010. Bienvenue à tous (14 ans et plus). Comme l'an passée, nous désirons former quatre équipes. Ceux et celles qui ne seront pas inscrits au 3 mai, seront mis sur une liste de remplaçants et joueront seulement s'il manque des joueurs. Donc, dépêchez-vous à vous inscrire, premiers arrivés, premiers servis.

LA BIBLIOTHÈQUE DE LA MINERVE

NOUS SERONS FERMÉS DU 2 MAI AU 18 MAI 2010. NOUS MIGRONS VERS UN NOUVEAU SYSTÈME INFORMATIQUE.

TOUT LE RÉSEAU BIBLIO CRSBPL EST SUSPENDU PENDANT CE TEMPS-LÀ.

MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION C'EST POUR MIEUX VOUS SERVIR.

LE COMITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE

Collecte de sang

Les besoins sanguins des malades sont quotidiens. Tous les jours, il importe que les personnes en santé prennent un peu de leur temps pour partager ce qu'elles ont de plus précieux : leur sang. **Héma-Québec vous attends donc en grand nombre le 21 juillet prochain de 13 h 30 à 19 h 30 à la salle communautaire.**

PROMENADE POUR LES CHIENS

Votre fidèle compagnon de promenade, même s'il est petit, doit être retenu au moyen d'une laisse. Pour éviter des désagréments aux personnes qu'il rencontre. Vous devez aussi ramasser leurs petits "cadeaux". Pour terminer, l'obtention d'une licence est un incontournable, surtout si votre "toutou" se perdait, cela pourrait bien lui sauver la vie.

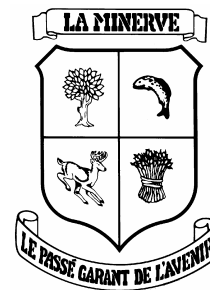
Collecte des déchets et de matières recyclables

Vérifier le calendrier à notre bureau pour connaître les journées de collecte ainsi que les dates de collecte des volumineux et RDD. **Prochaine collecte des volumineux 25 mai.**

Les membres du Festival des sucres – Édition 2010 tiennent à souligner l'apport exceptionnel de tous les commanditaires ainsi que de la participation des citoyens. Encore une fois cette année, le Festival fût une grande réussite. Les membres du comité sont heureux de partager une partie des profits réalisés lors de cette activité pour l'achat de chaises au Centre communautaire ainsi qu'un don de 1 500\$ aux activités de la Fête de la Saint-Jean-Baptiste de la Minerve. Encore une fois merci et à l'année prochaine

Suite à un "Concours" auprès des enfants de l'école La Relève, pour donner un nom au parc de la rue des Fondateurs, le Comité de sélection a choisi " La Place des sourires " le gagnant est Christopher-Michaël Grégoire. Il se voit décerné le prix de 100\$ à la Librairie La Promenade de Tremblant. L'inauguration aura lieu le 25 mai, prochain à 10 h sur le site de La Place des Sourires. Le journal l'Information du Nord sera sur les lieux pour immortaliser cet événement. Bienvenue à tous

**Prochaine assemblée régulière
Le 3 mai 2010, à la salle communautaire, 20 h
Louise David, pour le conseil municipal**



Municipalité de La Minerve

Site Internet : www.municipalite.laminerve.qc.ca

Courriel : bureau@municipalite.laminerve.qc.ca

Tél.: 819-274-2364 fax: 819-274-2031

Assemblée régulière du 6 avril et extraordinaire du 16 avril 2010

Numéro 4

Considérant les nombreuses sollicitations de participation que la Municipalité reçoit annuellement, le Conseil a adopté une politique municipale relative aux demandes de soutien financier ou techniques. Cette politique vise le maintien et le développement d'organisme offrant des services et des activités à la population de La Minerve. Elle est disponible gratuitement au bureau municipal.

Résultat de l'appel d'offres pour l'entretien et la tonte des gazons des terrains municipaux pour l'année 2010. Quatre soumissions ont été reçues:

Robert Bellefleur: 3 500\$ sans taxes Luc Gagnon: 5 950 \$ sans taxes

Riel Demers: 7 000\$ sans taxes Yves Gévry: 5 500 \$ sans taxes

La soumission de Robert Bellefleur pour la saison 2010 au montant de 3 500\$ sans taxes applicables est acceptée.

Acceptation de l'entente intervenue dans le dossier du 5 chemin Allard.

Résultat de l'appel d'offres pour l'entretien de l'hôtel de ville et de la bibliothèque:

Trois soumissions ont été reçues:

Jessica Durand 100 \$ / semaine

Christian Dorais 72 \$ / semaine

Robert Bellefleur 75 \$ / semaine

La soumission de Christian Dorais au montant de 72 \$ / semaine est acceptée.

Achat d'équipements informatiques pour quatre postes de travail au montant de 5 015.76 \$ plus les taxes applicables, a été fait.

Le conseil demande aux ministres de l'Éducation, du Loisir et du Sport et des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de réunir d'urgence les représentants des municipalités et de la Fédération des commissions scolaires du Québec afin de discuter des enjeux prioritaires en matière d'éducation avant même de procéder à des modifications législatives visant la simultanéité d'élections scolaires et municipales.

Madame Martine Giroux ainsi que Messieurs Riel Demers, Sébastien Castonguay et Yvon Raymond sont nommé(e)s à titre de Premiers répondants en probation.

Nous leur souhaitons la meilleure des chances dans leurs nouvelles fonctions.

La Compagnie 9088-9569 Québec Inc. est mandatée pour replacer les entrées d'eau des propriétés portant les numéros civiques 158 et 162 du chemin des Fondateurs au taux de 125 \$/ mètre linéaire.

Le Conseil a demandé une aide financière de 30 000 \$ au député de Labelle, monsieur Sylvain Pagé, pour le pavage du chemin des Fondateurs.

Résultat de l'ouverture des appels d'offres " Béton bitumineux 2010 "

Deux soumissions ont été reçues

Asphalte Desjardins: 438 011.44 \$/ taxes incluses

ABC Rive Nord: 375 596.30 \$/ taxes incluses

La soumission de ABC Rive Nord pour Béton bitumineux 2010 au montant de 375 596.30 \$ est acceptée.

Il est résolu à l'unanimité des conseillers que les coûts à défrayer pour l'entretien des chemins à la charge de la Municipalité de La Minerve seront défrayés par l'ensemble des contribuables. Ceci incluant tous les frais connexes pouvant être associés aux travaux routiers en excluant le pavage des chemins qui ne sont pas villageois ou inter municipaux.

Le système informatique de contrôle de la nouvelle station de pompage nécessitant une connexion Internet, les conseillers ont accepté le protocole d'entente déterminant les modalités régissant l'octroi par la MRC des Laurentides d'un accès VPN à Automation RL inc. au réseau interne de la Municipalité tel que proposé par la MRC.

Le conseil a fait une demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère du développement durable de l'Environnement et des Parcs et auprès du Ministère des ressources naturelles et de la Faune pour les travaux d'aménagement de la source des Fondateurs qui seront réalisés à l'intérieur et en bordure d'un milieu humide.

Une demande sera faite auprès de madame Line Beauchamp, ministre de l'Environnement du Québec pour obtenir tout le soutien possible afin que le Conseil puisse prendre une décision éclairée quant à sa position vis-à-vis le captage d'eau souterraine à des fins commerciales sur son territoire.

Un avis de motion est donné que le projet de règlement numéro 548 modifiant le règlement de zonage 380 et ses amendements au niveau du pourcentage d'occupation au sol et des zones permettant l'usage U5, a été fait.

Demande de dérogation mineure:

- ✓ Pour le 176, Despres, pour l'agrandissement du bâtiment secondaire à 10 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux, est refusée.
- ✓ Pour le 96, Lac-à-la-Truite, pour une implantation d'une remise à 2,64 m de la ligne avant, est refusée.
- ✓ Pour le 22, rue Bellefleur pour ériger des fondations sous la galerie qui se situe à l'intérieur de la bande riveraine, est refusée.
- ✓ Pour le 208, chemin Vetter, pour autoriser la finition des travaux déjà débutés qui se situe à moins d'un mètre du littoral, est acceptée selon certaines conditions.
- ✓ Pour le 257, Vetter pour la construction d'une terrasse de 5,5m x 2,2m dans la marge arrière et de 4 m x 1 m dans la marge latérale gauche, est refusée.

Madame Barbara Duncan est nommée au poste de vice présidente, pour le C.C.U. pour l'année 2010.

Me St-Jean de la Firme Godard Bélisle, St-Jean & Associés, est mandatée dans le dossier du 282, chemin Isaac-Grégoire Sud.

Madame Danielle Brisson est engagée à titre de préposée et responsable au bureau de l'accueil de la Réserve faunique Papineau-Labelle et au bureau d'information touristique, pour la saison 2010.

Démission de madame Marie-Lise Langevin au poste de Présidente du Comité Consultatif d'Urbanisme. Suite à l'ouverture du poste et en considérant la recommandation du comité de sélection, Madame Langevin est engagée à titre de directrice du Service de l'Urbanisme. Nous lui souhaitons la meilleure des chances dans ces nouvelles fonctions.

Monsieur Pierre Trudel est nommé au poste numéro 1 du Comité Consultatif d'Urbanisme pour un mandat renouvelable au 31 décembre 2011.

Monsieur Yves Séguin est engagé à titre de directeur adjoint du Service de l'Urbanisme.

Une demande à Madame Nathalie Normandeau, ministre des Ressources naturelles et de la faune de restreindre au maximum la récolte de Cerfs: de femelles, de faons et de mâles à ceux possédant un minimum de trois (3) pointes sur un côté du panache pour les zones 10 Est, la 11 Est et la 15 Ouest et ce à partir de l'automne 2010.

AVANT D'ALLUMER PENSEZ-Y

MESSAGE DE PRÉVENTION BRÛLAGE PRINTANIER

Au printemps, avant d'allumer de la nouvelle végétation, quelques heures d'ensoleillement suffisent à assécher l'herbe ou tout autre combustible de surface. Du même coup, la forêt environnante devient extrêmement vulnérable.

Plusieurs résidants profitent de cette période pour faire le grand ménage de leur terrain. Ils font brûler l'herbe sèche, les amas de branches ou les tas de feuilles mortes. Ces activités vous sont familières?

AVANT D'ALLUMER, LISEZ CE QUI SUIT.....

Le vent est votre principal ennemi. En un rien de temps, une bourrasque peut emporter votre brûlage et l'étendre, souvent sur de grandes distances. Une négligence peut vous faire perdre la maîtrise de votre feu, incendier la forêt, causer la perte de votre résidence, de votre chalet ou celui du voisin.

En mettant en pratique ces quelques conseils, vous minimiser les risques que votre brûlage se propage à la forêt.

- ✓ Se renseigner auprès de la municipalité afin d'obtenir l'autorisation d'allumer un feu;
- ✓ S'il est possible de faire un feu: allumer le feu dans un endroit dégagé, sur le sol minéral;
- ✓ Éviter de brûler lors de grands vents et avoir sur place le matériel approprié afin d'intervenir promptement. **SOYEZ PRUDENT**

SUITE AU DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIERS 2009, NOUS VOUS FAISONS PART DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE SUR LES ÉTATS FINANCIERS

Aux membres du conseil,

Nous avons vérifié l'état de la situation financière de la Municipalité de La Minerve au 31 décembre 2009 et les états des résultats, de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la municipalité. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de La Minerve au 31 décembre 2009 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de la dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les chiffres montrés aux fins de comparaison ont été vérifiés par un autre vérificateur.

Amyot Gélinas, s.e.n.c.. comptables agréés.